



SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS THERMAUX

79, rue de Tocqueville

75017 PARIS

www.snmth.org

Compte rendu de l'AG 2018

Syndicat National des Médecins Thermaux

Faculté de Médecine des Saint Pères Paris 6ème

25/01/2019

Sont présents : Michel PALMER, Michel DUPRAT, Hugues DESFOUR, Agnès FRÉTILLE, Jean Jacques DUBOST, Alain FRANÇON, Simona GRAMADA, Anne Claire MÉNAGER, Christophe PASSICOS, Denis HOURS, Muela GARCIA ARACELI, Laure DALLANÇON, Barbara COSTE.

Sont représentés : Janick NOILHETAS, Bernard ALLARY, Isabelle BOUVIER, Jean François SOUCHON, Pascal MONET, Audric BUGNARD, Didier BRUNSCHWIG, Daniel GEINDRE, Anny CALAS-VEDEL, Roseline MARIE, Olivier CRAVERO, Jean LAVIELLE, Jean François CASTETS, Gaël TURBAN

Sont excusés : Olivier PETIAUX, Damien POLLET, Charles GARREAU, Rodica LAZAR, Isabelle COLCOMBET, Marc GODEL-SALEM

Observateurs: Patrick CARPENTIER, Kahina QUINTAINE, Alain ZAGAT

Cette Assemblée Générale se tient alors que l'AG annuelle 2018 avait dû être annulée et remplacée par une AGE.

Le Docteur Hugues DESFOUR nous annonce sa démission qui a eu lieu courant 2018 en raison de la prise de fonction d'un poste de médecin salarié au sein de la station de Balaruc les Bains. La Présidence intérimaire a été assurée par le Docteur Michel PALMER depuis 8 mois

Rapport Moral

La synthèse de nos revendications présentés aux centrales et à la CNAM est listée ci-dessous.

La CNAM a entendu nos attentes lors de notre rencontre en janvier 2018 :

- Nous demandons une revalorisation du forfait thermal STH à aligner à l'évolution du C= CS+ majoration depuis la convention 2016.

Un questionnaire pré cure(QPC) a été proposé à la CNAM pour améliorer le parcours de soins. Il permettrait un meilleur lien avec le médecin thermal sans surcharger le médecin prescripteur. Le curiste le remplirait avant de partir et le remettrait au médecin thermal (antécédents médicaux, motif(s) de la cure, traitement médical, degré d'autonomie. Il apparaît comme une nécessité.

- Nous demandons la MPA(majoration pour personne âgée de plus de 80 ans)
5€ par consultation soit 3 fois 5€ .

Les examens pour les patients âgés sont comme pour tous médecins, plus longs.

SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS THERMAUX

79, rue de Tocqueville

75017 PARIS

www.snmth.org

- Nous demandons la non proratisation du forfait thermal en cas d'arrêt de cure ; si les soins thermaux sont proratisables, le STH ne l'est pas.

Quelques confrères nous ont signalés une demande de remboursement partiel du forfait en cas d'arrêt de cure. La réponse de la CNAM n'est pas très claire, se référant à des textes de..1972 et 1974...

- Nous demandons l'égalité entre médecin spécialistes et généralistes,

Le médecin spécialiste a une qualification dite exclusive selon le CNOM et ne peut bénéficier du THR en cas de prescription de 2 orientations thermales. La CNAM se retranche derrière la position ordinale.

- Diverses mesures CNAM

Elle nous confirme que les PTC(pratiques thermales complémentaires) continueraient à être encaissées par le Médecin Thermal

Nous demandons que les CPAM n'adressent plus de volet en recto verso pour les accords de prises en charges. Nous n'avons pas eu de réponse claire.

Un questionnaire de la CNAM va être adressé à tous les curistes, il porte sur la qualité des soins et la surveillance thermale(la question posée est le nombre de consultations pendant la cure). On rappelle que le nombre de consultations dans le forfait est de 3..

Un RDV est fixé à la CNAM fin février 2019 avec les divers responsables de la filière thermale: Dhospi (relations thermales), Dact (nomenclature) et Dprof(relations conventionnelles médicales) afin de faire le point sur ces questions et en particulier les rémunérations (en cours de réévaluation en ce moment)

Nos attentes ont été entendues auprès des syndicats SML et CSMF lors de rendez-vous récents cette semaine, ils sont prêts à nous soutenir pour nos propositions

L'offre médicale

- La démographie médicale en baisse chez les médecins thermaux ainsi que leur vieillissement nécessite un renouvellement.

Le SNMTH a été contacté par des médecins souhaitant se reconvertir vers le thermalisme mais se trouvant face à une opposition de l'Ordre des Médecins, comme un chirurgien orthopédiste, un anesthésiste..malgré leur implication pour une formation en médecine thermale...

- enrichissement du cursus par un DIU de « Pratique médicale en station thermale » co-organisé par 3 facultés d'une durée d 1 an ouvert aux médecins thésés/internes

Cette formation vient en complément de la « Capacité d'hydrologie et climatologie médicales » qui se déroule sur 2 ans(facultés de Grenoble, Montpellier, Nancy, Toulouse), elle est réservée aux titulaires de docteurs en médecine généralistes ou spécialistes.

Depuis la création du DIU, on note une importante recrudescence du nombre d'inscrits, et aussi tout particulièrement au niveau de la capacité avec un pool d'environ une soixantaine de personnes actuellement en cours de formation.

Dans le cadre de la formation un programme DPC peut être envisagé pour les médecins afin de les initier à la médecine thermale, cela permettrait une meilleure connaissance du thermalisme auprès des médecins

prescripteurs et certains pourraient par la suite s'orienter vers la médecine thermique en faisant le DIU ou la Capacité.

Le stage chez les praticiens n'est pas possible actuellement chez un médecin thermal exclusif dans le cadre des études médicales pendant l'internat. Nous défendons cette possibilité

Le SNMTh s'efforce de simplifier au mieux les formalités et l'accès de nouveaux médecins à la médecine thermique

- La télémédecine: est une perspective prometteuse
il est possible d'envisager de proposer une téléconsultation en 2ème semaine. Reste le problème de rémunération à résoudre

Rapport financier

1. Bilan 2017

Recettes = 6285 €
dont 75 cotisations soit 6145 €
Dépenses= 8116 €
dont versements aux centrales 2542€ + frais Gomed 2642 €
soit un déficit de fonctionnement : +/- 2000 €
couvert par le compte sur livret

2. Bilan 2018

Recettes = 6941 €
dont 85 cotisations soit 6882 €
Dépenses= 8342 €
dont versements aux centrales 2668€ + frais Gomed 2920 €
soit un déficit de fonctionnement : +/- 1400 €
couvert par compte sur livret qui reste largement positif

Les 2 rapports sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

Le renouvellement du bureau a été voté, sont élus :

Michel PALMER, Président d'honneur

Michel DUPRAT, Président

Hugues DESFOUR, Vice-Président, chargé de l'enseignement

Simona GRAMADA, Secrétaire Générale

Araceli MUELA- GARCIA, Secrétaire adjointe, chargée de la communication

Agnès FRÉTILLE, Trésorière

Jérôme Laurès ; Trésorier adjoint

Au conseil d'administration:

Jean Jacques DUBOST

Anne Claire MÉNAGER

Christophe PASSICOS